



Achat en sci ou bien privé

Par **grisette**, le **26/11/2008** à **17:29**

Bonjour,
je souhaite acheter un appartement avec un tiers, pour y vivre (primo accession) et y travailler en profession libérale (1 pièce attribuée): faut il l'acheter en SCI (qui entraine beaucoup de frais) ou en bien privé et déclarer par la suite mon activité aux impots (en imputant une partie en taxe professionnelle soustraite de la taxe d'habitation)
Quels sont les avantages et inconvénients des 2 cas .
Merci d'avance pour votre réponse.
Grisette

Par **Thierry Nicolaidès**, le **27/11/2008** à **15:26**

l'inconvénient de la sci , c'est qu'il est difficile d'en sortir . le majoritaire a beaucoup de droits
un achat en direct vous rendra co propriétaire indivis
investissez d'abords dans un conseil juridique (avocat avant de vous lancer)
cordialement